

BASSIN D'ARCACHON

Les droits d'usage inscrits à l'inventaire national du patrimoine

Lors de la Fête de l'usage, ce dimanche, l'Addufu a annoncé son inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de la France

Sabine Menet
s.menet@sudouest.fr

C'est une grande nouvelle qu'a annoncé le président de l'Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère (Addufu), Jacques Leglise, ce dimanche 21 septembre au matin. Comme chaque année, dans le cadre des Journées du patrimoine, la Fête de l'usage se déroule sur le Pôle forestier du Natus, route de Cazaux à La Teste-de-Buch.

L'occasion idéale pour faire part de la toute récente inscription des droits d'usage à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel (PCI) de la France.

Une nouvelle qui tombe à point nommé : lors de son assemblée générale en février dernier, le bureau de l'Addufu avait fait part de son inquiétude quant à la rédaction d'une nouvelle Transaction engageant l'usage dans le XXI^e siècle évoquée par le Syndicat des propriétaires pour la rédaction d'un Livre blanc.

Rappelons que la ligne directrice de l'Addufu est on ne peut plus claire : le strict maintien du régime

Cette inscription du droit d'usage spécifique à la forêt usagère sonne à la fois comme une reconnaissance, une légitimation et une protection

des baillettes et transactions sur toute la Forêt usagère et un seul commerce admis, celui de la gemme.

La pratique de l'affouage

Alors que le logo PCI s'affiche à présent sur les flyers de l'association, son secrétaire, Jean-Marc Destabeaux, en a expliqué la genèse et, surtout, les enjeux. Et de rappeler tout d'abord que le patrimoine culturel immatériel est une catégorie de patrimoine issue de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'Unesco en 2003. Tout de suite, ça en jette.

Mais au fait, comment la Forêt usa-



Jean-Marc Destabeaux, le secrétaire de l'Association de défense des droits d'usage et de la forêt usagère (Addufu). S. M.

UNE RÉUNION PUBLIQUE AVANT LES MUNICIPALES

Seconde annonce du jour : l'organisation, par l'Addufu, d'une réunion publique le 29 novembre, à 15 heures, salle Franck-Cather, sur la plaine des sports de La Teste-de-Buch. Le but ? « Interpeller les candidats aux élections municipales sur le thème de l'avenir de la forêt usagère », annonce Jacques Leglise qui, lors de la Fête de l'usage, s'est déjà entretenu avec ces derniers.

gère s'est-elle retrouvée dans cet inventaire ? « Ce label résulte de la collaboration entre l'Addufu et la chaire Valcom de l'université de Savoie Mont-Blanc », a expliqué le secrétaire.

Cette chaire est composée d'une équipe de juristes, d'enseignants chercheurs en droit et en sociologie, tous travaillant sur les communs fonciers, les structures juridiques de leur propriété et leurs réseaux ancestraux de solidarité.

« Ils sont venus nous voir dans le cadre du classement de l'affouage », poursuit Jean-Marc Destabeaux. L'affouage est une pratique séculaire dans les communes forestières datant, comme les baillettes et transactions régissant la forêt usagère, du Moyen Âge. Elle permet, par dérogation aux ventes de bois traditionnelles, aux habitants de la commune de bénéficier du bois de la forêt communale pour

leur propre usage, essentiellement pour le chauffage. Une pratique encadrée par le code forestier.

Reconnaissance et légitimation

« Notre statut fonctionne à l'instar d'un commun foncier », poursuit Jean-Marc Destabeaux. Ainsi, c'est très exactement « la pratique de l'usage ou affouage réglementé par les baillettes et transactions » qui se trouve inscrit dans l'inventaire du PCI. Ce qui, pour les représentants de l'Addufu, sonne à la fois comme une reconnaissance, une légitimation et une protection.

« Ces dernières années, plusieurs éléments de cet inventaire ont été inscrits au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco : le compagnonnage, la transhumance, la tapisserie d'Aubusson... » cite le secrétaire de l'association.

« Sans aller jusqu'à ce niveau de

protection, cette inscription de notre droit d'usage spécifique à la forêt usagère devrait rendre très hasardeuses les éventuelles tentatives d'abolir le statut de la forêt usagère par voie législative... »

Sans compter que la collaboration avec la chaire Valcom se poursuit, permettant aux bénévoles défenseurs de la forêt usagère de bénéficier d'analyses et conseils juridiques.

Bref, l'usage qui à l'issue des incendies de juillet 2022 fut remis en question semble inscrire, si ce n'est dans le marbre, au moins dans l'inventaire culturel de la France, sa raison d'être.

« La reconnaissance du caractère unique de notre statut en tant qu'élément du patrimoine national à sauvegarder nous permet d'envisager l'avenir de l'usage d'un point de vue plus élevé que les spéculations sur la nécessité supposée d'un nouveau modèle économique de la forêt usagère. » Exit donc toute notion de « folklore ».

Durant la conférence, Jean-Marc Destabeaux est par ailleurs revenu sur « l'urgence d'attendre » dans le cadre de la reviviscence de la forêt. « La forêt est toujours là même si nous ne la voyons pas encore ».



Le Piéton



a vu que le maire de Mios, Cédric Pain, également conseiller départemental PS, n'a pas hésité à mouiller la chemise, ou plutôt le maillot, pour défendre la transition énergétique. Il a ainsi participé à la randonnée cycliste Méthavélo qui s'est déroulée vendredi 19 septembre, pédalant 117 km entre forêts et lacs à travers la Gironde et les Landes. Le départ et l'arrivée se faisant sur l'unité de méthanisation Equibio que l'édile accueille sur sa commune et dont il fut l'un des artisans.

LE TEICH

Journée européenne de la migration

La réserve ornithologique du Teich participe en lien avec BirdLife International en Europe et la LPO aux Journées européennes de la migration. La date retenue cette année est celle du samedi 4 octobre. À cette occasion, les guides naturalistes de la Maison de la nature du bassin d'Arcachon (antenne du Parc naturel régional des Landes de Gascogne) proposeront une visite guidée immersive de 15 à 18 heures afin d'apprendre à observer, identifier et décrypter le comportement des oiseaux migrants.

Une conférence consacrée à la migration des oiseaux sera animée par Maxime Zucca. Ornithologue, auteur et bagueur, il est membre du comité d'homologation national et siège au Conseil national de protection de la nature. Rendez-vous de 19 heures à 20 h 30, dans la salle multimédia de la réserve ornithologique du Teich.

Entrée gratuite, inscriptions obligatoires au 05 24 73 37 33 ou sur www.bit.ly/EuroBirdWatch2025.